

Non aux licenciements !



Parce qu'on a tous droit à une deuxième chance

Depuis peu, nous constatons une volonté de la direction à licencier et exclure :

- 1 agissement sexiste d'un salarié : LICENCIEMENT
- 1 comportement déplacé d'un sous-traitant : EXCLUSION
- 7 cas de consommation d'alcool : DEJA 2 TENTATIVES DE LICENCIEMENT

Nous sommes d'accord pour dire que ces comportements ne sont pas admissibles, mais le licenciement est disproportionné et irréversible.

De nombreuses autres sanctions existent, d'ailleurs vous connaissez tous certainement quelqu'un qui a un jour consommé de l'alcool pendant les heures de travail, peut-être même à l'invitation de la direction qui n'hésitait pas jusqu'à il y a peu à prévoir des vœux de nouvelle année qui n'étaient pas sans alcool.

De nombreuses autres prétextes similaires existent, qui sera le prochain ?

Nous demandons à ce que la direction revoit ses échelles de sanctions et que les procédures de licenciement en cours soient abandonnées

Sur les 7 salariés attablés ensemble dans la nuit du 19 au 20 juillet, 5 collègues dans le même cas que William n'ont eu qu'une mise à pied conservatoire de 5 jours et n'ont pas fait l'objet de licenciement, ce qui montre bien que la direction peut choisir d'autres sanctions et continuer à travailler avec l'ensemble de nos collègues.

Extrait du règlement intérieur : « Dans le cas de récurrence de test positif, le salarié pourra, éventuellement, faire l'objet de l'une des sanctions prévue au présent règlement. » Après un second test de vérification, tous sont repartis en voiture, donc n'étaient pas positifs, la direction ne peut donc pas sanctionner aussi durement.

RDV COUR DES GRANDS BUREAUX LE MARDI 27 AOUT A 13H30 POUR ACCOMPAGNER NOTRE COLLEGE WILLIAM GIBON QUI A RENDEZ-VOUS AVEC LA DIRECTION

Soyons solidaires et nombreux, vous êtes peut-être le prochain William !